

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 766 portant expulsions du Territoire de la Côte Française des Somalis

n° 766

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1965

Date de publication
11 juillet 1952

Date du numéro
1 août 1965

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française. des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2-février 1935, fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers en Côte ' Française des Sèmalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1935, et Jes textes qui l'ont modifié

Sur proposition du Commandant du Détachement de Gendarmerie,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

—Sont expulsées du Tèrritoire de la Côte Française des Somalis, les personnes dont les noms suivent : Mohamed Adjì Ahmed, Somali Darod Warsangali, né vers 1932 à Berbera (Somaliland), fils d'Ahmed Mohamed et de Fatma Gouléd ; Abdou Wasser, Arabe Adrami, né à Adele (Ethiopie) vers 1925, fils de Wasser Ismaël et de Kadidja Houssein ; Abdillahi Ali, Somali Abar Awal Saad Moussa, né vers 1932 à Argueissa (Somaliland), fils d'Ali Gohaude et de Tousma Ahmed; Ahmed Isman, Somali Abar Awal Djibril Abokor, né vers 1936 à Ader (Somaliland), fils d'Isman Egueh et d'Ibado Ali ; Albdi Aden, Somali Abar Awal Djibril Abokor, né vers 1937 à Djidjiga (Ethiopie), fils d'Aden Iltere et d'Edio Obsieh Djibouti, le 11 juillet 1952. Art. 2. —Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué npartout où besoin sera.

Par délégation :Le Secrétaire Général.CHAMPORFDON.